

DIRECTEUR/DIRECTRICE SERVICE DES SPORTS

Intitulé du métier : Directeur/directrice service des Sports

Autres appellations : Directeur/directrice des sports et des loisirs, directeur/directrice des sports et de la jeunesse, directeur/directrice des APS, directeur/directrice du développement sportif

Conditions d'accès (diplômes – concours – habilitations...) : concours de la fonction publique territoriale, filière sportive, technique, administrative (CTAPS, attaché territorial, ETAPS), cadre A ou B, avec une licence entraînement ou management du sport ou un master management du sport.

Employeurs : communes, communautés de communes, départements, régions

Définition / missions : proposer aux élus des orientations en matière de politique sportive pour la collectivité, diriger et organiser le service chargé de la gestion administrative et technique des équipements et APS, et de la gestion de l'animation des APS

Activités principales :

- Participation à la définition des orientations stratégiques en matière de politique sportive
- Organisation et mise en œuvre de la politique sportive
- Coordination des manifestations sportives et des projets d'animation sportive
- Contrôle de la réalisation des actions menées
- Développement d'un réseau de partenaires
- Gestion administrative et budgétaire
- Gestion des équipements sportifs
- Gestion des ressources humaines
- Animation et pilotage des équipes
- Promotion de la politique sportive
- Veille prospective dans le domaine du sport

Compétences :

- Conduite de projets
- Techniques de management
- Techniques de communication
- Droit public
- Maîtrise des TIC

En savoir plus sur les épreuves des concours CTAPS, ETAPS...., consulter le site www.cnfpt.fr / www.carrieres-publiques.com